



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet en consultation

**PLAN
DE GESTION
DES
RISQUES
D'INONDATION**

Bassin Seine-Normandie
2022-2027



Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
www.diries.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine Normandie 2022-2027

PRÉSENTATION FORUM SEINE AMONT 07/04/2021

Introduction :

- Les risques d'inondations du bassin
- La politique des risques d'inondations et sa mise en œuvre

Le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 :

- Élaboration
- Contenu

Introduction

Rappel : Risque = Aléa(s) x Enjeux

Aléa

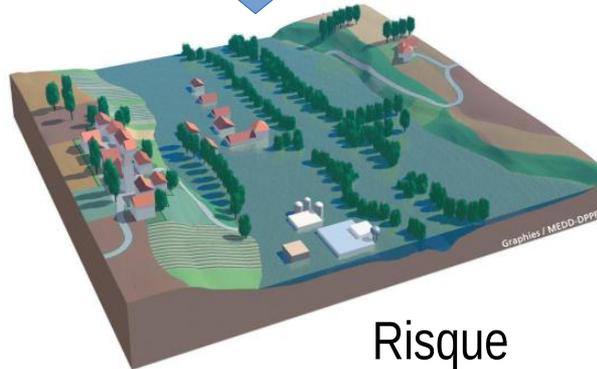
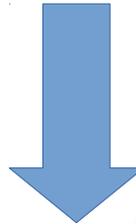


Aléas : phénomène naturel d'occurrence et d'intensité donnée

Enjeux



Enjeux : personnes, biens, systèmes, ou autres éléments présents dans les zones de risque et qui sont ainsi soumis à des pertes potentielles



Risque

Plusieurs types d'inondations

- Débordement de cours d'eau



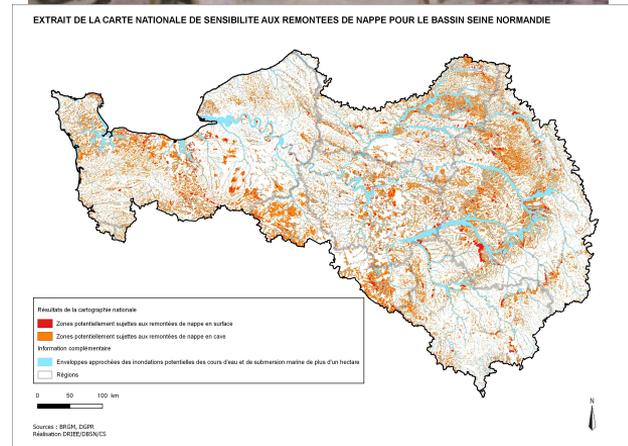
- Submersion marine



- Ruissellement



- Remontée de nappes





La Directive Inondation

Un objectif : **Réduire les conséquences négatives des inondations**

Entrée par les enjeux :

- La santé humaine
- Le patrimoine naturel
- Le patrimoine culturel
- Les activités économiques



Actions proportionnées selon l'événement : fréquent, moyen, extrême

Logique d'actions par bassin versant et/ou cellule de submersion

La Directive Inondation : une mise en œuvre à différents niveaux

Cadre européen

Directive inondation

**Directive
Cadre eau**

Cadre national

Stratégie nationale

*Planification
bassin*

**Plan de Gestion
des risques d'inondation**

**Schéma Directeur
d'Aménagement
et de Gestion des Eaux**



*Planification
et actions
territoriales*

**Stratégie locale sur les territoires
à risque important d'inondation**

SAGE

**PPRI
PPRL**

PAPI

PCS

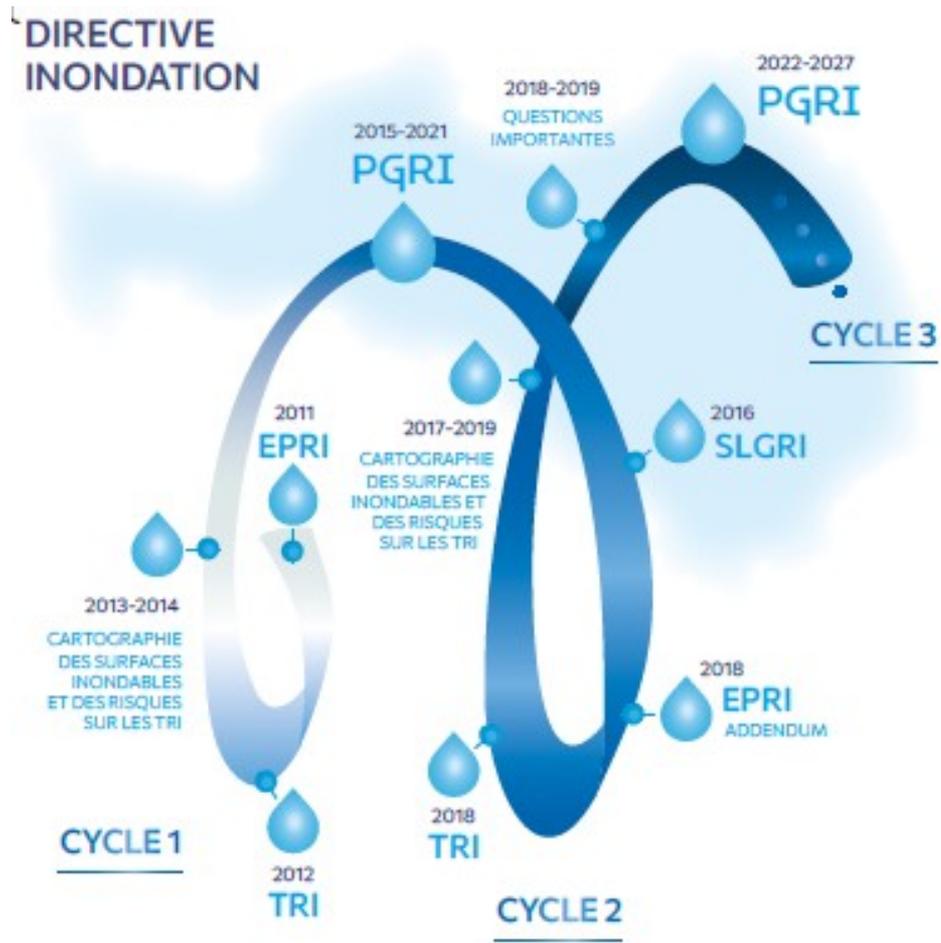
**Documents
d'urbanisme**

**Dossiers
loi sur l'eau**

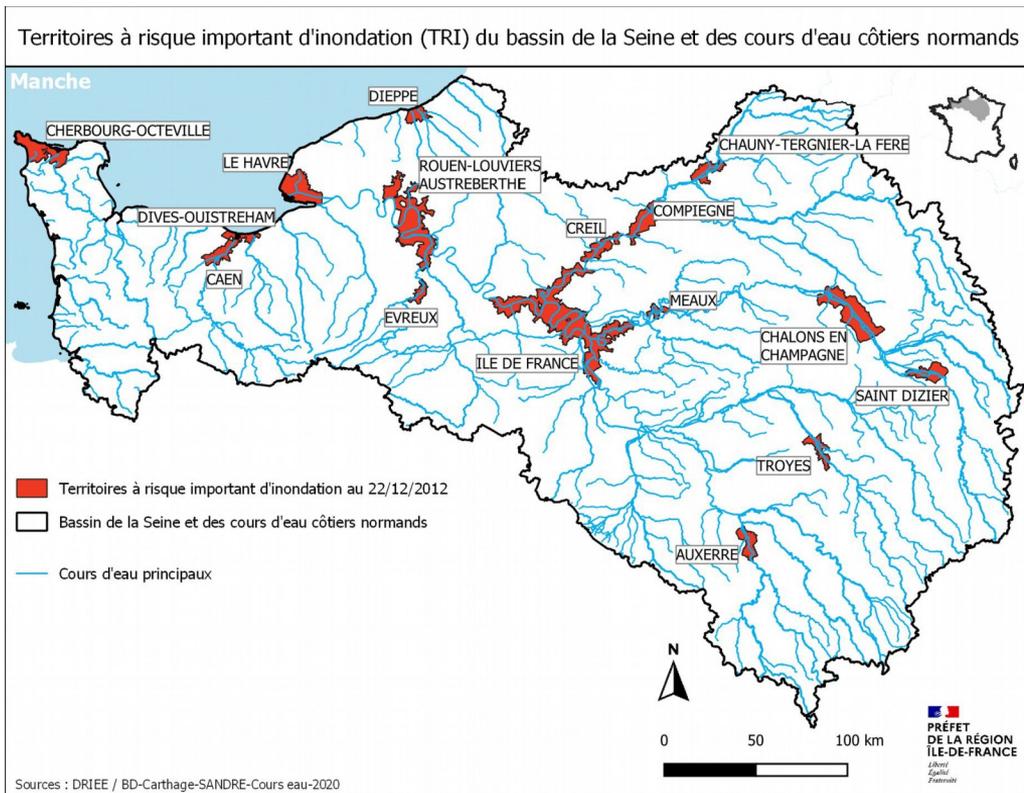
Mise en œuvre de la Directive Inondation sur le bassin

Légende :

- EPRI : évaluation préliminaire du risque d'inondation
- TRI : territoire à risque important d'inondation
- PGRI : plan de gestion des risques d'inondation
- SLGRI : stratégie locale de gestion des risques d'inondation



16 Territoires à Risques Importants d'Inondation identifiés



- **372 communes**
- **42 % de la population du bassin**
- **56 % des emplois du bassin**

Source : projet de PGRI 2022-2027

- Identification des TRI au premier cycle
- Maintien du nombre de TRI au deuxième cycle
- Pas de modification de périmètre

LE PROJET

PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

Bassin Seine-Normandie
2022-2027

Modalités d'élaboration – Article R. 566-11 du CE

Préfet Coordonnateur de Bassin

**Comité du Plan Seine
élargi au bassin**



**Secrétariat technique DI :
services de l'État, AESN, EPTB**



Acteurs locaux

(Collectivités locales, porteurs de PAPI
et de SLGRI, réseaux culture du risque,
aménageurs ...)

- Lancement en 2019
- Ateliers thématiques en 2019 et 2020
- Assistance juridique en 2020
- Avis de l'Autorité Environnementale en 2021
- Consultation du public et parties prenantes en 2021
- Approbation en 2022

OBJECTIFS ET DISPOSITIONS DU PROJET DE PGRI du BASSIN SEINE-NORMANDIE

4 objectifs prioritaires :

- **Objectif 1 : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité**
- **Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages**
- **Objectif 3 : Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise**
- **Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque**

traduits au travers de **80 dispositions visant de nombreux acteurs et outils.**

Articulation entre le PGRI et le SDAGE

Domaines du PGRI et en commun avec le SDAGE :

Domaines communs au SDAGE et au PGRI	Domaines d'intervention du PGRI
<ul style="list-style-type: none"> – La préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau – L'entretien des cours d'eau – La maîtrise du ruissellement et de l'érosion – La gouvernance à l'échelle des bassins versants 	<ul style="list-style-type: none"> – L'aménagement du territoire et la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation – La conscience du risque d'inondation, l'information des citoyens – La prévision des inondations et l'alerte – La préparation et la gestion de la crise – Les diagnostics et la connaissance relatifs aux enjeux soumis à un risque d'inondation et à leur vulnérabilité – La connaissance des aléas

Dispositions communes : 14 dispositions du PGRI réparties dans 3 Orientations Fondamentales du SDAGE :

- **OF 1 : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée**
- **OF 4 : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face aux enjeux du changement climatique)**
- **OF 5 : Protéger la mer et le littoral**

PAPI d'intention du bassin versant de l'Yonne

SLGRI d'Auxerre :

- 71 communes
- Structure porteuse : Syndicat Mixte Yonne Médian
- Approbation : Décembre 2016

PAPI d'intention du BV de l'Yonne :

- 718 communes, 3 régions, 5 départements
- Portage : convention avec l'EPTB Seine Grands Lacs
- Objectif : labellisation fin 2021

NB : possible extension du périmètre et révision de la SLGRI



Des questions....